



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 60316

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la proposition de la Commission européenne présentée le 14 juillet 2004 pour une réforme de l'organisation commune du marché du sucre et intitulée « Élaborer un modèle agricole durable pour l'Europe grâce à la nouvelle politique agricole commune - Réforme du secteur du sucre ». Les discussions autour de cette proposition devraient se multiplier en 2005 au niveau du conseil des ministres de l'agriculture, du Parlement européen et du comité économique et social de l'Union européenne. Parmi les conséquences de cette proposition, des acteurs de la société civile s'inquiètent des répercussions qu'elle pourrait avoir sur le nombre d'emplois directs et indirects liés à cette activité avec la fermeture d'usines agrochimiques. De plus, on peut s'interroger sur la capacité de l'Europe à maintenir la compétitivité de ce secteur, même en favorisant la spécialisation et la concentration géographique des productions, dans la mesure où l'Union européenne ne peut rivaliser avec des pays qui ont une moindre protection sociale et n'évaluent pas les conséquences environnementales de leur gestion agricole. Enfin, il semble utile de permettre un accès privilégié aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et PMA (pays les moins avancés). Il l'interroge sur les positions qu'il sera amené à prendre lors des négociations au Conseil européen afin de trouver les bases les plus équilibrées possibles pour le régime du sucre, en tenant compte à la fois des intérêts à long terme des pays les plus pauvres et de la nécessité de maintenir une agriculture durable et solidaire en Europe.

Texte de la réponse

Le maintien d'une agriculture durable et solidaire en Europe est un objectif que partage la Commission européenne qui a exprimé dans sa communication du 14 juillet 2004 sa volonté d'inscrire le secteur du sucre dans un modèle agricole durable pour l'Europe, dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune. Le Gouvernement est favorable au maintien des acquis des accords préférentiels et contribuera à la recherche de solutions prenant en compte les intérêts des pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique (ACP) et des pays les moins avancés (PMA). Il appuie l'idée de mettre en place un fonds de reconversion incitatif qui permettra d'atteindre l'objectif de redéploiement de la production européenne proposé par la Commission. Par ailleurs, la compétitivité des producteurs communautaires ne pourra être préservée que si des instruments de gestion du marché sont maintenus et les importations régulées. Telles sont les positions que la France défendra lors de la négociation à venir sur l'OCM sucre et auxquelles s'ajoute la préservation de la production dans les départements d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60316

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2595

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5025